

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE
CERGY-PONTOISE

08/06/2020

N° E20000019/92

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 07/04/2020, la lettre par laquelle le maire de Boulogne-Billancourt demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Projet de construction de quatre immeubles à usage de bureaux, d'habitation et de commerces, présentant une surface de plancher de 60 714 m², sur la commune de Boulogne-Billancourt ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établie au titre de l'année 2020 pour le département des Hauts-de-Seine ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Jean-Jacques MINARD est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au maire de Boulogne-Billancourt et à Monsieur Jean-Jacques MINARD.

Fait à Cergy, le 08/06/2020.

Le Président,

Signé

Gilles Hermitte

Pour ampliation

La greffière en chef

